

SELARL MONS - VAL
Commissaires de Justice associés
118 Bis Cours Desbiey - BP 143
33120 ARCACHON

☎ : 05.57.52.71.71
☎ : 05.57.52.71.72
contact@huissiers-arcachon-33.com
Site web :
http://www.huissiers-arcachon-33.com
 Paiement en ligne sécurisé
BNP Paribas
IBAN : FR 76 30004 00332 00010131433 90
BIC : BNPA FR PP



**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE JUSTICE**
COPIE CONFORME A
L'ORIGINAL



Références : 38783
adm - SGCONTURS1

SIGNIFICATION DE CONTRAINTE

LE : VENDREDI CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE

Nous, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée Olivier MONS - Théophile VAL, titulaire d'un office de commissaire de justice à ARCACHON (33120), 118 bis Cours Desbiey, l'un des commissaires de justice soussigné

A :

SAS LA KANTINE DES COPINES, inscrite sous le N° 819005331 , dont le siège social est à (33260) LA TESTE-DE-BUCH, 171 Rue MARCEL DASSAULT, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué à la modalité de signification.

A LA DEMANDE DE :

URSSAF AQUITAINE, dont le siège social est à (33084) BORDEAUX Cedex, 3 Rue Théodore Blanc, prise en la personne de son Directeur en exercice domicilié en cette qualité audit siège

Elisant domicile en mon Etude.

JE VOUS SIGNIFIE ET VOUS REMETS COPIE :

D'une contrainte délivrée par le Directeur de l'organisme requérant en date du 04/04/2024

Nature de la cotisation : Divers - Numéro cotisant : 727000000653624031 - Numéro de la créance : 0055772201
SIREN ou NIR : 819005331 - Code huissier : 0599

Période(s) concernée(s) : juin 2023, novembre 2023, décembre 2023, septembre 2023, octobre 2023, décembre 2021, avril 2022, juillet 2019, août 2020, février 2020, juillet 2021, janvier 2022, septembre 2020, septembre 2022, juin 2021, avril 2020, mars 2020, novembre 2020, juin 2020, avril 2021, août 2022, juillet 2020, août 2021, mai 2021, septembre 2021, octobre 2020, décembre 2020, janvier 2021, mars 2022, novembre 2021, mai 2020, mars 2021, octobre 2021

POUR AVOIR PAIEMENT DES SOMMES SUIVANTES :

Nature	Montant
Majoration pour paiement tardif	188,00
Solde de la part patronale des cotisations	110,00
Pénalité pour paiement tardif	514,20
Majoration pour paiement tardif	135,00
Solde de la part patronale des cotisations	158,00
Solde de la part patronale des cotisations	259,00
Solde de la part patronale des cotisations	1 021,00
Solde de la part patronale des cotisations	342,00
Solde de la part patronale des cotisations	1 473,00
Solde de la part patronale des cotisations	460,00
Solde de la part patronale des cotisations	48,00
Solde de la part patronale des cotisations	13,00
Solde de la part patronale des cotisations	27,00
Solde de la part patronale des cotisations	52,00
Solde de la part patronale des cotisations	525,00
Solde de la part patronale des cotisations	1 258,00
Solde de la part patronale des cotisations	2 654,00
Solde de la part patronale des cotisations	2 999,00
Solde de la part patronale des cotisations	3 216,00
Solde de la part patronale des cotisations	1 352,00
Solde de la part patronale des cotisations	78,00
Majoration pour paiement tardif	4,00
Solde de la part patronale des cotisations	749,00
Majoration pour paiement tardif	90,00
Solde de la part patronale des cotisations	1 073,00
Majoration pour paiement tardif	113,00
Solde de la part patronale des cotisations	2 733,00
Majoration pour paiement tardif	252,00
Solde de la part patronale des cotisations	1 440,00

Majoration pour paiement tardif	146,00
Solde de la part patronale des cotisations	2 629,00
Majoration pour paiement tardif	262,00
Pénalité pour paiement tardif	513,20
Solde de la part patronale des cotisations	7,00
Pénalité pour paiement tardif	205,68
Solde de la part patronale des cotisations	4 075,00
Pénalité pour paiement tardif	257,10
Solde de la part patronale des cotisations	237,00
Pénalité pour paiement tardif	154,26
Solde de la part patronale des cotisations	2 136,00
Solde de la part ouvrière des cotisations	1 714,00
Majoration pour paiement tardif	192,00
Solde de la part patronale des cotisations	879,00
Solde de la part ouvrière des cotisations	1 242,00
Majoration pour paiement tardif	106,00
Solde de la part ouvrière des cotisations	1 000,00
Majoration pour paiement tardif	49,00
Solde de la part patronale des cotisations	1 085,00
Solde de la part ouvrière des cotisations	1 055,00
Pénalité pour paiement tardif	164,97
Majoration pour paiement tardif	107,00
Solde de la part patronale des cotisations	783,00
Solde de la part ouvrière des cotisations	1 035,00
Majoration pour paiement tardif	90,00
Prestation de recouvrement A444-31	234,98
Coût du présent	73,96
TOTAL restant dû en Euros	43 769,35
Soit un Total restant dû en Euros	43 769,35

TRES IMPORTANT

Et vous déclare que faute de règlement des sommes portées à la contrainte, ou d'opposition devant : **LE TRIBUNAL JUDICIAIRE SPECIALEMENT DESIGNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L211-16 DU CODE DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE SITUE 180 RUE LECOCQ - CS 61931 - 33063 BORDEAUX CEDEX.**

Celle-ci sera exécutée comme un jugement en application des articles L244.9 et R 133.3 du Code de la sécurité sociale. Le débiteur peut former **OPPOSITION** par inscription au secrétariat du tribunal judiciaire dans le ressort duquel il est domicilié ou pour les débiteurs domiciliés à l'étranger, au secrétariat du tribunal compétent dans le ressort de l'organisme créancier, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au secrétariat dudit tribunal dans le délai de **QUINZE JOURS** à compter de la date de signification.

L'OPPOSITION doit être motivée, une copie de la contrainte contestée doit être jointe. Le secrétariat de la juridiction informe l'organisme créancier dans les huit jours de la réception de l'opposition.

SELARL MONS - VAL

Commissaires de Justice associés
118 Bis Cours Desbief - BP 143
33120 ARCACHON

☎ : 05.57.52.71.71

☎ : 05.57.52.71.72

contact@huissiers-arcachon-33.com

Site web :

http://www.huissiers-arcachon-33.com



Paiement en ligne sécurisé

BNP Paribas

IBAN : FR 76 30004 00332 00010131433 90

BIC : BNPA FR PP



ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

COPIE CONFORME A
L'ORIGINAL

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2024 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C. Com)	51,58
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	59,25
TVA (20,00 %)	11,85
Total hors affranchissement	71,10
Affranchissement (Art R444-3)	
Affranchissement LS	2,86
Total TTC	73,96
Acte dispensé de la taxe	

**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**

Références : 38783

adm - MRCPM

MODALITE DE REMISE A PERSONNE (PERSONNE MORALE)

LE : VENDREDI CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE

A la demande de :

URSSAF AQUITAINE, dont le siège social est à (33084) BORDEAUX Cedex, 3 Rue Théodore Blanc, prise en la personne de son Directeur en exercice domicilié en cette qualité audit siège

Etant mandaté à l'effet de signifier un acte de : Signification de contrainte (URSSAF - traitement EDI)

Celui-ci a été remis par le commissaire de justice soussigné selon les déclarations qui lui ont été faites, à :

SAS LA KANTINE DES COPINES, inscrite sous le N° 819005331 , dont le siège social est à (33260) LA TESTE-DE-BUCH, 171 Rue MARCEL DASSAULT, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

suivant les modalités ci-après indiquées.

Je me suis transporté à l'adresse ci-dessus, et là étant, la copie du présent a été remise à **M DUSSAULT Valentin salarié ainsi déclaré(e),**

qui a affirmé être habilité(e) à recevoir copie de l'acte, et confirmé que le domicile ou siège social du destinataire était toujours à cette adresse.

En outre l'exactitude dudit domicile ou du siège social m'a été confirmée par :

- **Présence du nom du destinataire sur la boîte aux lettres,**
- **Présence d'une enseigne commerciale sur l'immeuble,**
- **Destinataire de l'acte déjà connu de l'Etude,**
- **confirmation par la personne présente au siege**

La lettre prévue à l'article 658 du Code de procédure civile a été adressée ce jour ou le premier jour ouvrable suivant la date du présent, au domicile du destinataire ci-dessus, avec copie de l'acte. Le cachet du commissaire est apposé sur l'enveloppe.

Le présent acte a été établi en 2 feuillets et comporte 4 feuillets d'annexes.

Le coût de l'acte est détaillé ci-contre.

Visées par moi les mentions relatives à la signification.

Clément TOUZET

